

---

# *Nouvelle structure pour les comités de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest*

---

par Robert Slaven

*La nouvelle structure adoptée pour les comités permanents de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a été conçue pour aider les députés à mieux relever les défis de taille qui se posent à eux en leur donnant la possibilité de jouer un rôle plus actif au sein du gouvernement. La législature des Territoires du Nord-Ouest est la seule Assemblée législative du Canada d'où les partis politiques sont absents. Les comités permanents des finances, de la législation, des comptes publics et des agences, offices et commissions ont été éliminés et remplacés par quatre nouveaux. Le présent article porte sur ce nouveau système.*

**E**n 1994, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest adoptait l'idée de regrouper les ministères par secteur d'activité. Les ministères ayant des mandats semblables furent rassemblés de manière à améliorer la planification et la budgétisation dans l'ensemble du gouvernement. Trois secteurs furent donc créés :

- le secteur des programmes sociaux, qui regroupe les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi, et de la Justice, ainsi que la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest;
- le secteur de la gestion et du développement des ressources regroupe les ministères du Développement économique et du Tourisme, des Ressources renouvelables, des Transports, de la Sécurité et des Services publics, et de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières;
- le secteur de l'infrastructure regroupe les ministères des Finances, des Travaux et Services publics, des Affaires municipales et communautaires, et des Affaires intergouvernementales et autochtones, ainsi que l'exécutif, le secrétariat du personnel et le secrétariat de la commission de gestion financière.

La nouvelle structure des comités permanents reflète celle de ces secteurs d'activité. Le Comité permanent des programmes sociaux, celui de la gestion et du développement des ressources et celui de l'infrastructure ont chacun la responsabilité d'examiner les budgets, les mesures législatives proposées, les projets de loi, les offices et agences, les comptes publics et les questions relatives à la division du territoire<sup>1</sup> qui relèvent spécifiquement des ministères appartenant à leur secteur respectif. Ainsi, l'étude des questions concernant un ministère donné n'est pas confiée à plusieurs comités (comme c'était le cas avec l'ancienne structure). Comme chacun de ces comités est composé de cinq membres, les quinze simples députés siègent à l'un des trois comités permanents.

Les présidents et vice-présidents de ces trois comités sectoriels constituent le Comité permanent des opérations gouvernementales, qui compte sept membres, le septième étant son président, Roy Erasmus, élu à ce poste par les quinze simples députés. Le Comité des opérations gouvernementales examinera les questions ayant des conséquences pour l'ensemble du gouvernement, notamment le budget et la situation financière du gouvernement. Il étudiera aussi les budgets et la gestion financière d'organismes qui ne relèvent d'aucun des trois autres comités permanents (y compris l'Assemblée législative elle-même) et les nominations à ces organismes.

---

*Robert Slaven est agent de recherche principal de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.*

Deux comités permanents existants sont maintenus. Le Comité du Règlement et de la procédure étudiée, comme son nom l'indique, les questions relatives au Règlement et à la procédure de l'Assemblée que celle-ci lui renvoie. Pour sa part, le Comité de la gestion et des services, qui est présidé par le président de l'Assemblée, est chargé de surveiller l'administration générale de l'Assemblée législative, notamment ses pouvoirs au plan financier, et de la conseiller en matière d'organisation et d'administration.

Chacun des comités permanents a un quorum de quatre. Lorsqu'un membre permanent d'un comité ne peut assister à une séance, il peut s'y faire remplacer par un membre substitut. Le quorum du Comité permanent des opérations gouvernementales doit inclure le président ou le vice-président et au moins un membre de chacun des trois comités sectoriels.

### **Examen du Budget des dépenses**

L'examen des budgets de dépenses des ministères relevait par le passé du Comité permanent des finances (CPF). Peu après l'élection de la 12<sup>e</sup> législature, en 1991, il a été décidé que le Budget des immobilisations et le Budget des dépenses principal seraient examinés séparément : le premier le serait à l'automne, pour donner aux ministères et entrepreneurs plus de temps pour se préparer en vue de la brève saison de construction de l'été suivant, tandis que le second continuerait d'être examiné en hiver, comme c'était le cas lorsqu'on étudiait le budget globalement<sup>2</sup>.

***L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest compte vingt-quatre députés. L'un d'eux est élu président de l'Assemblée et huit autres font partie du Conseil exécutif (le Cabinet).***

Après l'élection de la 13<sup>e</sup> législature en octobre 1995, les députés ont décidé que, dorénavant, les budgets seraient préparés et examinés d'une façon tout à fait différente, qui serait adaptée à la nouvelle structure des comités permanents. On prévoyait en effet qu'à défaut de changements, la croissance inévitable du gouvernement et la baisse des transferts fédéraux conduiraient ensemble les Territoires du Nord-Ouest à un déficit de 150 millions de dollars pour l'exercice 1996-1997, sur des recettes totales de moins de 1,2 milliard de dollars. Les députés ont saisi que, pour corriger ce problème, ils allaient devoir exploiter toutes les possibilités offertes par le gouvernement consensuel et unique des Territoires du Nord-Ouest. En novembre, lors des premières réunions du caucus (auxquelles les vingt-quatre députés ont assisté), il a été convenu que le processus d'élaboration des budgets devait faire intervenir tous les députés autant que possible, et non

seulement les ministres. La nouvelle structure des comités permanents est un des moyens utilisés pour arriver à ce résultat.

Les ministères doivent maintenant préparer des plans d'activités pluriannuels énonçant leurs prévisions de dépenses au chapitre des immobilisations et à celui du fonctionnement et de l'entretien, et ces plans sont examinés en même temps que leurs budgets par le comité permanent compétent. La procédure qui a été adoptée pour l'examen des budgets et des plans d'activités de 1996-1997 est la suivante.

- À la fin de décembre, les ministères remettent les premières ébauches de leurs plans d'activités aux greffiers des comités permanents. Après les avoir examinés, le personnel des comités prépare des documents d'information.
- En janvier, le Comité permanent des opérations gouvernementales tient deux jours de séances pour étudier des problèmes globaux avec le Premier ministre et le ministre des Finances. Chacun des comités sectoriels examine ensuite pendant une dizaine de jours les ébauches des plans d'activités des ministères relevant de sa compétence et rédige un rapport confidentiel énonçant les changements qu'il recommande d'apporter aux plans. Pendant ce temps, le Comité des opérations gouvernementales examine les plans et budgets des agences qui n'appartiennent à aucun secteur (comme l'Assemblée législative, la Commission des accidents du travail, etc.) et rédige un rapport similaire. Ces rapports sont ensuite présentés au premier ministre et au ministre des Finances, et transmis aux ministères concernés.
- En février, les ministères remettent la deuxième ébauche de leurs plans d'activités aux greffiers des comités, et on procède à un second examen semblable au Premier à la fin de février.
- Au début d'avril, les ministères soumettent aux comités leurs plans d'activités définitifs et les budgets des dépenses établis en fonction de ces plans.

Ce dernier examen terminé, l'ensemble du Budget des dépenses est présenté à l'Assemblée au début de mai, et son étude devrait normalement être terminée à la fin du mois.

Cette procédure sera reprise à l'avenir, mais entre septembre et décembre. De plus, comme c'est la première fois qu'elle est appliquée, des modifications y seront vraisemblablement apportées lorsque l'examen du Budget des dépenses 1996-1997 sera terminé. Le Cabinet et les simples députés se sont toutefois dits heureux de la nouvelle procédure et du fait qu'elle permette aux vingt-quatre députés de participer pleinement à l'élaboration du Budget des dépenses du gouvernement.

### **Notes**

1. Le 1<sup>er</sup> avril 1999, les Territoires du Nord-Ouest se diviseront en deux nouveaux territoires. Le Nunavut occupera la partie des Territoires située au nord et à l'est de la limite forestière et à l'est du 115<sup>e</sup> degré de longitude ouest. L'autre nouveau territoire, qui

---

n'a pas encore été baptisé, s'étendra au sud de la limite forestière et à l'ouest du 115<sup>e</sup> degré de longitude ouest.

2. Par le passé, l'examen du Budget des dépenses suivait le calendrier suivant. Au début de septembre, le Budget d'immobilisations proposé et un Plan d'immobilisations quinquennal étaient soumis au Comité permanent des finances (CPF). Le personnel du Comité examinait les données fournies par le Cabinet et le secrétariat de la commission de gestion financière (SCGF) et rédigeait des documents d'information à l'intention du CPF. Ce dernier examinait ensuite le Budget d'immobilisations pendant deux ou trois semaines. Après avoir consacré une ou deux journées à l'étude des documents d'information préparés par son personnel, le Comité rencontrait le ministre des Finances pour discuter avec lui de l'orientation générale du Plan d'immobilisations. Puis, chaque ministre comparissait à tour de rôle (habituellement accompagné de son sous-ministre et de son directeur des finances) pour expliquer le Plan d'immobilisations de son ministère. Lorsqu'il avait examiné les plans de tous les ministères, le Comité faisait le point et rencontrait de nouveau le ministre des Finances pour discuter des problèmes globaux qu'il pouvait avoir décelés.

À la fin de septembre, le personnel du Comité rédigeait le Rapport sur l'examen du Budget d'immobilisations, et le Comité se réunissait pour en réviser l'ébauche et la modifier au besoin. En octobre, le ministre des Finances présentait le Budget d'immobilisations à l'Assemblée. Le lendemain ou le surlendemain, le président du

CPF déposait le rapport du Comité. Peu après, l'Assemblée, constituée en comité plénier, entreprenait l'examen du Budget des dépenses. Comme lors des séances du CPF (auxquelles le public n'était pas admis), chaque ministre comparissait devant le comité plénier pour expliquer le Plan d'immobilisations de son ministère. À la lumière des recommandations du Comité, les Plans d'immobilisations pouvaient être modifiés avant d'être présentés à l'Assemblée, des motions pouvant être présentées et adoptées à cette étape pour supprimer des parties de ces plans. Le processus était habituellement terminé à la fin de novembre.

À la fin de décembre, le Budget des dépenses principal proposé était soumis au CPF. Le personnel du Comité l'examinait et rédigeait les documents d'information destinés au Comité. En janvier, le CPF examinait le Budget des dépenses principal pendant environ trois semaines selon une procédure analogue à celle suivie pour le Budget d'immobilisations. À la fin de janvier, le personnel du Comité rédigeait le Rapport sur l'examen du Budget des dépenses principal, que le Comité modifiait ensuite au besoin. En février-mars, le ministre des Finances présentait le Budget des dépenses principal à l'Assemblée. Le lendemain ou le surlendemain, le président du CPF déposait le rapport du Comité. Le Budget des dépenses principal était alors examiné selon une procédure analogue à celle suivie pour le Budget des immobilisations, et le tout était normalement terminé à la mi-mars.